

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix juillet à dix-neuf heures trente, le conseil municipal s'est réuni en séance publique sous la présidence, de Monsieur Julien GAILLARD, maire.

Etaient présents : MMES PERROT, BELABED, TWARDAWA, ROUÉ, MANASSÉ, COLLIN, MATHIAUX, HARITI, DAMRY, NATTERO, FAYAT, DIDERIK, MRS AUGROS, PICOCHÉ, BIGOT, BEAURAIN, LOPES DUQUE, BRANGEON, FISCHER, PREDY.

Absents avec pouvoir : Mr HERBIN avec pouvoir à Mr GAILLARD, Mr BENATIER avec pouvoir à Mr LOPES DUQUE, Mr SALMON avec pouvoir à Mr AUGROS, Mr MATHIAUX avec pouvoir à Mr PICOCHÉ, Mr GUIBERT avec pouvoir à Mme BELABED.

Absente sans pouvoir : Mme JUPILLE

Secrétaire de séance : Mme PERROT est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2026

Mme TWARDAWA demande qu'une rectification soit faite concernant le vote de la délibération des subventions aux associations, il faut supprimer Mr FISCHER n'a pas pris part au vote.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du conseil municipal du 22 juin 2026.

AUTORISATION DONNEE A MR LE MAIRE DE SIGNER L'ECHANGE DE PARCELLES ENTRE EPAFRANCE ET LA COMMUNE SANS SOULTE

Mr GAILLARD présente le projet d'échanges de parcelles entre la commune et EPAFRANCE en vue de l'implantation d'un futur groupe scolaire.

Mme ROUÉ rappelle que lors du vote de la délibération concernant le PLUI 4 réserves avaient été émises, en particulier l'une d'entre elles demandant la modification de l'arrêté préfectoral qui court jusqu'en 2045 en gelant ces parcelles de toute urbanisation.

Mr GAILLARD constate qu'aujourd'hui il s'agit de valider cet échange avec EPAFRANCE, la commune récupère une partie de la parcelle ZA 51 qui est classée en zone UE du PLUI actuel, zone destinée à accueillir de l'équipement public.

Mme ROUÉ demande ce qu'il en est de la parcelle ZA 45 objet de l'échange qui se trouve le long de la RD 934.

Mr GAILLARD confirme que cette parcelle demeure classée en zone A, agricole.

Mr BIGOT souhaite avoir des explications complémentaires à propos du courrier d'EPAFRANCE qui souligne l'obligation de cultures bio sur ces parcelles.

Mr GAILLARD confirme que les cultures conventionnelles sont proscrites sur ces parcelles. La DRIAT impose des cultures bio ou une jachère.

Mr BEAURAIN constate que ce secteur n'est pas du tout arboré, un aménagement particulier devra être étudié lors de la réalisation du futur groupe scolaire afin de prévoir suffisamment de végétaux pour lutter contre la chaleur.

Mr GAILLARD souhaite qu'un groupe de travail au sein des élus commencent à s'emparer du sujet de la future école. Les futurs aménagements devront tenir compte des évolutions climatiques que nous connaissons afin que les élèves et les enseignants puissent travailler dans les meilleures conditions.

Le conseil municipal accepte l'échange d'une emprise de 17 526 m² prélevée sur la parcelle ZA 51 appartenant à EPAFRANCE en contrepartie d'une emprise de 13 300 m² prélevée sur la parcelle ZA 45 appartenant à la commune de Saint-Germain-sur-Morin et autorise Mr le Maire à signer tous documents pour la réalisation de cet échange.

Monsieur le Maire tient à remercier chaleureusement son prédécesseur, Gérard GOUROVITCH, pour son engagement au cours des dix dernières années dans les négociations ayant permis d'aboutir à cette étape décisive. Il salue le travail d'Olivier LAMÉ, ancien Maire-adjoint en charge de l'urbanisme, ainsi que l'implication des services de la commune dans ce dossier.

QUESTION ORALE

La parole est donnée à Mr BIGOT qui demande si la commune envisage de réaliser une étude du potentiel photovoltaïque sur les bâtiments communaux afin d'évaluer les possibilités d'autoconsommation et les économies réalisables sur le budget communal et ainsi tirer parti de l'opportunité de ces réfections.

Mr GAILLARD rappelle que la pose de panneaux photovoltaïques sur tous les bâtiments communaux n'est pas une volonté de la majorité municipale.

Cependant il concède que ces aménagements photovoltaïques pourraient être envisagés sur de nouveaux bâtiments à construire et qui pourraient les supporter. Une réflexion peut déjà être engagée sur cette question avec Sylvie FAYAT et Muriel NATTERO et les élus qui souhaiteraient intégrer ce groupe.

Mr GAILLARD rappelle que la commune a déjà intégré des équipements qui luttent contre le réchauffement climatique avec les pompes à chaleur de l'ALSH et du Dojo.

Mr FISCHER rajoute qu'il ne conçoit pas de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux qui constituent son patrimoine historique.

EVENEMENTS A VENIR

- **Lundi 13 juillet pique-nique républicain à 19h30 parc de la mairie, 21h00 concert file 7, 22h00 projection du film Les choristes. La retraite aux flambeaux et le feu d'artifice au centre sportif sont annulés par arrêté préfectoral puisque le Département de Seine-et-Marne est classé en vigilance rouge canicule à partir du 11 juillet .**
- **Jeudi 13 août collecte de sang au gymnase**
- **Samedi 5 septembre cinéma plein air parc de la mairie**
- **Dimanche 6 septembre accueil des nouveaux habitants et forum des associations 11h00 à 17h00**
- **Samedi 19 septembre à 9h00 mairie World Cleanup Day**
- **Samedi 03 octobre Fête des ptits Loups de 11h00 à 17h00 à l'école**
- **Le feu d'artifice sera tiré lors de la fête foraine le samedi 10 octobre.**

Fait et délibéré en séance les mois et an que susdits.